
PPRT de Pierre-Bénite et Port Edouard Herriot
Réunion des Personnes et Organismes Associés

Réunion du 4 novembre 2011
Cité Administrative d'Etat - salle R70

Compte rendu

Étaient présents :

Les Personnes et Organismes Associés

- Josiane CHEVALIER, secrétaire générale de la Préfecture du Rhône,
- Jean-François BOSSUAT, DREAL Rhône Alpes, UT 69,
- Ghislaine GUIMONT, DREAL Rhône Alpes, Cellule Risque Accidentel,
- Bruno DEFRANCE, DDT 69 /SPAR,
- Yoan GINESTE, DDT 69/SPAR/UPR,
- Aurélie ROY, DDT 69/SPAR/UPR,
- Stéphane TRONTIN, préfecture DSPC / SIDPC,
- André LOPEZ, agent de planification SIDPC,
- Pascal PAYAN, SDIS 69,
- Laurent PILLOT, prévisionniste, SDIS,
- Frédérique DUQUENNE, Service Réglementation, SPR,
- Adeline BARBIER, chef de dépôt, SPR,
- Bertrand MARECHAL, ingénieur, EPL,
- Antoine EFFENDIANTZ, responsable régional, EPL,
- Thierry VERNIER, chef d'établissement Dépôt pétrolier de Lyon (DPL),
- Serge PORTUGAL, responsable pôle HSEQ Arkema Pierre-Bénite,
- Mireille DOMENECH-DIANA, Grand Lyon, vice-présidente Chargée des Risques,
- Marc MICHEL, Ville de Pierre-Bénite, Service Environnement
- Jean VILLIEN, Grand Lyon, Ecologie et Risques,
- Elisabeth ROUX, Grand Lyon, Urbanisme Territorial,
- Franck TORNICELLI, direction de l'urbanisme, Grand Lyon,
- Edith CHAGNARD-PEILLARD, cabinet du maire de Pierre-Bénite,
- Françoise RIVOIRE, adjointe au maire de Lyon 7^{ème},
- Thierry MOUNIB, président de l'association Bien Vivre à Pierre-Bénite,
- Christophe LOPEZ, coordinateur régional environnement, SNCF Rhône-Alpes,
- Christophe LOPINTO, coordinateur environnement – incendie – sûreté, SNCF Rhône-Alpes,
- Jérémie NEUVILLE, Réseau Ferré de France,
- Carole MATHIEU-SONNERY, CCI de Lyon,

Excusés :

- Miren SERVONNET, première adjointe de la mairie de Pierre-Bénite,
- Denis FROMAGE, Arkema Pierre-Bénite.

La réunion est ouverte à 9h30 par **Mme Josiane Chevalier, secrétaire générale de la préfecture du Rhône.**

1. Présentation de la carte des aléas stabilisée (DREAL) – cf présentation ppt

Mme Ghislaine Guimont, DREAL, rappelle les dates de prescription de ce PPRT, qui concerne 4 établissements : Arkema, Dépôt Pétrolier de Lyon (DPL), Entrepôt pétrolier de Lyon (EPL), stockages pétroliers du Rhône (SPR). Des réunions ont eu lieu depuis la réunion POA de 2010, ce qui a permis de faire avancer le dossier de ce PPRT au niveau technique.

Elle fait ensuite un balayage, exploitant par exploitant, des modifications depuis la dernière réunion, qui ont permis la stabilisation des aléas. Cela a consisté notamment :

- rajouts ou modifications de phénomènes dangereux,
- révision de mesures de certains phénomènes dangereux,
- vérification du positionnement des sources,
- homogénéisation de l'ensemble des résultats,
- réaffectation des bacs pour les dépôts pétroliers,
- prise en compte des mises à jour depuis janvier 2008,
- intégration des changements de durées de référence (durées de fuite),
- prise en compte des propositions de mises en place de nouvelles mesures de maîtrise des risques.

Ces mises à jour ont nécessité des échanges sur les études de danger. La nouvelle cartographie, montrant ces modifications, est présentée : carte des effets thermiques (peu d'évolution par rapport à 2008), carte des effets de surpression (peu d'évolution), carte des effets toxiques (réduction des distances), carte des aléas tous effets confondus. Les aléas sont maintenant stabilisés : , les investigations complémentaires ont donc pu être lancées.

La « mesure supplémentaire » est une disposition utilisable en cas de mesure foncière importante : l'exploitant peut présenter une solution technique permettant de réduire de façon importante le risque à la source. Une évaluation est alors proposée par l'Etat dans le dossier PPRT, mettant en balance le coût des mesures foncières initiales avec celui des mesures résiduelles ajouté à celui de la solution technique. Si la balance est favorable, le financement de la mesure technique (dite « mesure supplémentaire ») peut bénéficier d'une convention de financement tripartite.

Arkema a demandé à bénéficier de ce dispositif en mai, puis à nouveau en octobre (après une demande d'information complémentaire de la DREAL).

M. Serge Portugal, responsable pôle HSEQ Arkema Pierre-Bénite, présente la demande : le périmètre d'effets toxique initial aurait engendré un coût de mesures foncières d'environ 250 millions d'euros. Les mesures supplémentaires proposées feraient quasiment disparaître les mesures sur le foncier (délaissement et expropriation), ce qui ramènerait l'enveloppe globale de la collectivité et de l'industriel à un montant raisonnable, en convention tripartite

L'investissement resterait lourd pour les particuliers, touchés par les mesures sur le bâti : de fait, l'exploitant proposerait en première approche une modulation sur la mesure supplémentaire lui permettant une participation au financement des mesures sur le bâti, en aide aux particuliers Tout ceci serait bien sûr à affiner et à discuter dans cette instance.

Mme Guimont expose ensuite le périmètre incluant les trois PPRT de la zone : Pierre-Bénite, Saint-Fons et Feyzin. Depuis le calcul de périmètre présenté en juin, une petite zone

dépasse de l'enveloppe globale (3 PPRT cumulé) : elle est due au PPRT de Saint-Fons. Elle présente ensuite les zones de stratégie future, pour permettre de préparer des axes de travail.

Questions sur la présentation :

Mme Mireille Domenech-Diana, en tant que vice-présidente du Grand Lyon, regrette de ne pas avoir reçu les éléments de la demande de mesures supplémentaires de la part de l'exploitant.

M. Portugal attend l'accord de principe de la DREAL sur les mesures concernant le bâti pour diffuser le détail de la demande.

Mme Chevalier confirme la volonté de l'Etat d'inclure les collectivités dans ces négociations.

M. Jean-François BOSSUAT, DREAL Rhône Alpes, UT 69, précise que la demande présentée par la société Arkéma sort du strict cadre réglementaire prévu pour les mesures supplémentaires, mais a le mérite de considérer le PPRT dans son ensemble. Par ailleurs il est indiqué que l'approche devra être globale à l'échelle de la vallée de la chimie, et intégrer les autres PPRT de la zone (Saint-Fons et Feyzin).

2. Présentation des investigations complémentaires (DDT) – cf présentation ppt

Mme Aurélie Roy, DDT, présente le point d'avancement sur le programme d'investigations complémentaires (diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments), suite à la stabilisation des aléas. Elle rappelle la procédure en 4 phases.

Les diagnostics prévus ont été séparés en lots :

- lot 1 (principalement, effets toxiques) : 62 logements, dont 43 à Pierre-Bénite. Les propriétaires et occupants ont été prévenus. Le rendu des diagnostics devrait avoir lieu en mars 2012,
- lot 2 : 35 établissements recevant du public (ERP) et activités, dont 24 ERP et 4 activités à Pierre-Bénite. Le rendu des diagnostics aura lieu en novembre 2011 (approches sommaires) et mars 2012 (diagnostics approfondis),
- lot 3 : les diagnostics de ce lot portent sur d'autres communes que Pierre-Bénite (Feyzin, Solaize et Irigny),
- lot 4 : 14 diagnostics, dont 4 activités situées au port Edouard Herriot (PEH). Le rendu des diagnostics devrait avoir lieu début 2012.

Un rappel est fait sur la démarche des PPRT : la stratégie porte sur les volets « foncier », « urbanisation future » et « prescription de travaux » (existant et futur). Ils se conduisent en parallèle, et la typologie des décisions à prendre en est exposée.

Des mesures foncières peuvent être proposées pour les zones d'aléas TF+ à F. A Pierre-Bénite, il n'y en aura probablement pas, mais une approche spécifique aura lieu sur la zone du port en raison des activités. Les zones identifiées dans le zonage brut sont déclinées en fonction des constructions touchées (logements individuels, collectifs, zones agricoles, espaces interstitiels, etc.).

Concernant l'urbanisation future, les principales questions se poseront pour le centre ville de Pierre-Bénite, en zone bleu foncé (M+ et M pour la suppression – M+ pour les effets toxique et thermique). Certains projets particulièrement vulnérables seront à du PPRT. Il conviendra lors des démarches de planification de s'interroger pour l'implantation de certains établissements sensibles dans les périmètres PPI, hors PPRT. Ce volet sera le premier à être abordé, puisque les POA disposent de tous les éléments.

Enfin, la prescription de travaux sur les bâtiments existants devrait être :

- effet toxique M et M+ (effet toxique) : prescription ou recommandation, selon les résultats des diagnostics,

- effet de surpression Fai : une note de doctrine de 2008 recommande dans certains cas la prescription,
- les cas de bâtiments à structure métallique seront étudiés à part.

Le calendrier de la suite de l'élaboration de ce PPRT :

- volet « urbanisation future » : le travail est à engager à partir du 4^{ème} trimestre 2011,
- volet « foncier » : première approche à partir du 4^{ème} trimestre 2011 (aléas stabilisés) travail fin à partir du 2^{ème} trimestre 2012, après réception des diagnostics,
- volet « prescriptions sur bâtiments » : à partir du 2^{ème} trimestre 2012 (après réception des diagnostics).

En parallèle, un CLIC est prévu le 16 décembre, puis une réunion publique le 2 février.

Le calendrier indicatif :

- validation de la stratégie : 2^{ème} semestre 2012,
- rédaction du PPRT par la DREAL et la DDT : fin 2012 – début 2013,
- enquête publique : printemps 2013,
- approbation du PPRT / signature : fin 2013.

Questions sur la présentation :

Mme Domenech-Diana demande des informations complémentaires sur les diagnostics concernant les effets de surpression.

Mme Roy précise qu'ils ont été inclus dans les diagnostics, il est vrai à majorité toxique ? ? et les effets cumulés ont été pris en compte.

3. Présentation du projet de rénovation du centre ville de Pierre-Bénite – cf présentation ppt

Mme Domenech-Diana, rappelle qu'un projet de rénovation du centre ville a été présenté au Préfet et à Mme Chevalier lors de leur visite, puis à la DREAL et à la DDT. Ce projet tient compte des contraintes en termes de densité et de protection des populations.

M. Franck Tornicelli, Direction de l'Habitat et du Développement Solidaire Urbain, est aussi le chef de projet de la rénovation du centre ville. Il présente le projet de la commune.

Commençant par un aperçu des données géographiques, démographiques et sociales de la ville, il insiste sur le potentiel du boulevard de l'Europe et la faible marge de manœuvre, due au peu de réserves foncières publiques et à l'impact du PPRT notamment.

Les documents supra-communaux le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial (SDUC) orientent la politique de la commune, adaptée aux contraintes du PPRT et du PPRN.

Le contexte de renouvellement urbain est la projection à horizon 2030, dans le cadre du SCOT, de l'évolution de la population à Pierre-Bénite. Cela permet de prévoir la construction de logements, et de « jouer » trois séquences de développement :

- la première séquence, en cours, voit trois projets immobiliers (total de 400 logements, sur un potentiel de 550 à 600) se développer sur le boulevard de l'Europe, ainsi que 3 îlots en renouvellement urbain,
- la seconde séquence, à moyen terme, verra la partie du boulevard de l'Europe impactée par l'aléa M du PPRT se développer, ou pas, selon les décisions prises. Une étude de cadrage très précise, sur l'ensemble du boulevard, devrait

permettre de limiter la densification. Un vrai enjeu se dessine autour des équipements publics, de type voirie, cheminement piéton, crèches etc.

- la troisième séquence se joue en termes de réserves foncières, au delà de 2030, au Nord du centre ville.

Le schéma d'orientation définitif du boulevard de l'Europe devrait être finalisé d'ici la fin de l'année 2011, et permettra de négocier avec des promoteurs immobiliers et la communauté urbaine. La première réduction des risques n'ayant pas été anticipée, des situations héritées du passé obligent aujourd'hui la commune à négocier l'application du PLU avec les promoteurs immobiliers. De ce fait, l'anticipation doit être réelle sur la deuxième partie du boulevard. Concernant le projet urbain du centre ville, les cartes explicitant ces projets de renouvellement urbain sur les 3 îlots, sont présentées, ainsi que la balance des logements démolis et des logements construits (au final, le solde est à 0).

C'est un choix qui détermine, dans le périmètre du centre ville donc en partie d'impact M+, une densification maîtrisée, aussi bien avec les promoteurs privés que les bailleurs publics.

A partir de mai 2012, le volet opérationnel de l'opération de valorisation du parc existant (OPAH) sera mis en place, aux niveaux coercitif et incitatif. 120 logements ont été ciblés en juillet 2011, dans le cadre d'une convention avec l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH). Le surcoût lié au risque toxique a été intégré, un avenant sera fait quant aux travaux liés à l'effet de suppression. Une équipe d'animation sera mobilisée à partir d'avril 2012 pour sensibiliser les occupants.

Concernant le volet renouvellement urbain, en accord avec la Ville, le Grand Lyon et le Préfet ont proposé au Ministre de la Ville, la candidature de la ville de Pierre-Bénite au programme national de rénovation urbaine, deuxième volet (PNRU2).

Question et remarques sur la présentation :

Mme Chevalier souligne la difficulté de l'exercice, c'est à dire faire des projets concrets tout en tenant compte des contraintes liées au PPRT. Elle félicite la ville pour son implication et sa souplesse.

M. Jean VILLIEN, Grand Lyon, Ecologie et Risques, rappelle que les critères d'éligibilité de l'ANAH n'ont pas été formalisés dans le cadre des risques. Il recommande donc la prudence par rapport aux projets qui lui sont soumis.

Par ailleurs, le développement du port sera fortement obéré par le périmètre d'impact du PPRT. Une négociation est en cours (PEH 2025) pour lancer une stratégie de desserte des dépôts pétroliers dans l'agglomération, et au niveau du SCOT, cette zone doit rester un espace industriel à vocation de développement multimodal (fer / route / fleuve). Il faudra tenir compte de tous ces facteurs.

Lors de la réunion des maires et des vice-présidents, il est ressorti deux demandes :

- que l'association se fasse le plus en amont possible,
- de privilégier la prescription à la recommandation, afin que les propriétaires puissent bénéficier des avantages fiscaux liés à la mise en sécurité de leurs bâtis. Dans ce cadre, il a été demandé aux sénateurs et députés d'appuyer un renforcement du dispositif.

Il est également demandé que le terme « opération d'ensemble » soit explicité.

Enfin, les procédures d'expropriation et de délaissement sont longues, coûteuses et difficiles. M. Villien propose donc de réactiver le comité technique foncier maintenant que les aléas sont stabilisés.

Mme Chevalier confirme la volonté de l'Etat que l'association soit faite le plus en amont possible, notamment sur les conventions tripartites de financement. Par rapport aux avantages fiscaux, il a été remonté par voie administrative la difficulté pour les populations modestes de financer les travaux.

M. Defrance rappelle que l'ANAH est indépendante dans ses choix de financement. Il est par contre recommandé de s'appuyer sur le savoir faire des OPAH dès lors qu'il y aura

croisement de financement. Une opération test a été menée en Rhône-Alpes (à Domène, Isère) et il est évident que lorsque le choix aura été fait entre prescription et recommandation, et le niveau de financement mobilisable, il sera proposé à la ville de Pierre-Bénite de s'insérer dans ce dispositif.

Il ajoute que le terme « opérations d'ensemble » citées dans la présentation de Mme ROY doit être envisagé selon le principe de non-densification dans les zones M+. La rédaction du PPRT devra permettre le renouvellement urbain, tout en maintenant ce principe. Le décompte ne sera pas fait au nombre de logements, mais en fonction du volume global d'habitat. Quand aux « opérations d'ensemble », elles visent des secteurs plus ouverts, où les dents creuses sont importantes, où le risque serait d'amener des populations nouvelles. Par ailleurs, il avait été convenu de différer les groupes techniques (infrastructures, foncier...) tant que les éléments n'étaient pas disponibles, mais maintenant que les aléas sont stabilisés, il va être possible de les réactiver, et de relancer le travail en bilatéral avec les collectivités. Le travail « urgent » va être d'anticiper les mesures foncières possibles sur des logements mis en vente. Des mesures de gestion de la circulation devront également être prises (nombreux bouchons le long du site Arkema). La halte ferroviaire de Pierre-Bénite devra être déplacée, car elle ne propose aucun bâtiment de protection et est située dans le périmètre d'aléas.

M. Bossuat confirme que le projet PEH 2025 est un travail de fond qui sera impacté par le PPRT tout en notant que les échéances des deux réflexions ne se situent pas dans les mêmes délais (horizon 2020 à 2025 pour le projet concernant le port, dans les 2 ans qui viennent pour le PPRT). Une circulaire de mai 2001 apporte un éclairage sur les modalités de développement maîtrisé des voies fluviales et des ports, et permet d'envisager sereinement ce PPRT.

Mme Domenech-Diana, en tant que maire de Pierre-Bénite, rappelle que la ville a beaucoup changé depuis 2001, et qu'aujourd'hui des perspectives d'évolution sont possibles. Les points durs restent les mêmes depuis 2008 :

- la gare, qui doit rester à Pierre-Bénite, pour permettre le développement des modes « doux » de circulation,
- le stade, à relocaliser, ou envisager un changement d'utilisation,
- la circulation : la question se pose pour le débouché du Tronçon Ouest du Périphérique (TOP), mais une nouvelle infrastructure routière serait malvenue,
- le financement des mesures : l'association AMARIS a lancé une pétition (« cette commune n'est pas une niche fiscale », <http://www.niche-fiscale.org/>) pour demander l'engagement de l'Etat sur le financement des travaux de protection du bâti existant à hauteur de 40% dans la limite de 30 000 euros. En parallèle, les collectivités et les exploitants s'étaient engagés sur 20% chacun (ne laissant que 20 % à la charge du propriétaire du bien). Or cette mesure, considérée comme une niche fiscale, devrait disparaître de la loi de finances 2012.

Mme Chevalier demande à la SNCF si des pistes de réflexion ont été engagées quant à la relocalisation de la gare.

M. Christophe LOPEZ, coordinateur régional environnement, SNCF Rhône-Alpes, explique que la SNCF attendait la stabilisation des aléas pour réfléchir à une nouvelle localisation, les questions du foncier et de la propriété du bâti étant très importantes. Cette gare a une forte fréquentation, qui tend à augmenter.

M. Thierry MOUNIB, président de l'association Bien Vivre à Pierre-Bénite, est heureux de la réduction du risque à la source, permettant la diminution des périmètres d'impact. Cependant, il se demande si cette réduction n'est pas artificielle, pour permettre justement le passage du TOP.

Mme Chevalier rassure les riverains : la réduction du périmètre est bien réelle. Le dossier de débat public du TOP est en cours de préparation pour un lancement en fin d'année, il sera alors possible de discuter des contraintes qui sont liées à cette infrastructure. De plus,

l'information a été transparente, notamment grâce aux CLIC.

M. Bossuat complète en précisant que la méthodologie permettant la préparation des cartes d'aléas, les critères de réduction des risques, ainsi que l'exclusion de certains scénarios, sont très stricts. Certains périmètres ont d'ailleurs été augmentés. Sur demande, de plus amples informations pourraient être données sur les détails techniques des évolutions.

M. Mounib souligne que les réunions de CLIC ont été jusqu'ici décevantes, car seules des présentations d'entreprises ont eu lieu. Il est difficile dans ce cas de se saisir de la réalité, car le processus manque, à ce niveau, de transparence.

Mme Chevalier admet qu'une marge de progrès est possible, notamment en termes de d'information et de transmission de la documentation.

Sans question supplémentaire, Mme Chevalier clôt la séance à 11h30.